



Objet :

**Demande de subvention  
au titre de la DETR 2025 –  
création de vestiaires au  
Stade Louis RITOU**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.*

*Nombre de membres en exercice : 18*

*Présents : Frédéric MASSIP, Philippe STROPPIANA, Aurore STELLA, Michel REY, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Christine PERROT, Maïté BERTRAND, Philippe CORRE, Grégory FREDIN, Sylvain LEVEQUE, Annie PATRAS, Philippe CORRE, Marie-Line LLAMAS, Sylvana MACAIGNE, Hervé GAYET,*

*Absents excusés : Jean-Louis BOQUIS (procuration à Michel REY), Delphine PILLARD (procuration à Aurore STELLA)*

*Absents non excusés :*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer*

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Maïté BERTRAND*

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Le Maire expose que le projet de construction d'un vestiaire communal est estimé, après sélection des entreprises dans le cadre de l'appel d'offre du marché public à procédure adaptée, à 552 777,09 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2025.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR 2025	190 150 €	34,40 %
Département	CVA 2024-2026	112 785 €	20,40 %
Agence Nationale du Sport	Rugby Héritage 2023	60 000 €	10,85 %
Communauté d'agglomération LMV	Fds de concours 2024	24 000 €	4,35 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		65 842,09 €	30 %
Emprunts		100 000 €	
<b>TOTAL HT</b>		<b>552 777,09 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et

à 16 voix pour et 2 abstentions (Mme Macaigne et Mme Llamas),

- ❖ **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 552 777,09 € HT.
- ❖ **APPROUVE** le plan de financement exposé.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20241209-2024-DEL-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

- ❖ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2025 mentionnée dans le plan de financement.

Ainsi délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

La secrétaire de séance,

Maïté BERTRAND



Le Maire,

Frédéric MASSIP

